

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

pour les nouveaux coopérateurs SCIC Culture et Santé en Nouvelle-Aquitaine

Nom :
Prénom :
Structure :
Fonction :
Adresse postale :
.....
Tel :
@ :
Nombre de parts : x 100€ =

Catégories (définis au titre III des statuts de la SCIC) :

- 1) Salariés, bénéficiaires et personnes physiques
- 2) Partenaires publics
- 3) Utilisateurs secteur art et culture
- 4) Utilisateurs secteur sanitaire et médico-social

Le titre de coopérateur n'est définitif qu'après validation par les membres du Conseil de Coopération.

Les parts souscrites ne sont encaissées qu'après cette validation.

LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE SE TIENDRA

VENDREDI 24 MARS 2017

à 17h00 précises

**AU ROCHER DE PALMER
Salon musique**

1 rue Aristide Briand - 33150 Cenon